



Procès-verbal
Assemblée générale extraordinaire
Lundi 28 octobre 2019

Comité Présents :

Rolf van der Klink, Philippe Collelough, Simon Monnin, Jean-Claude Gachoud, Loïc Preitner, Edouard Kessi, Bertrand Favre, Véronique Mariani, Ludovic Siegart

Excusés :

William Siret

Membres Excusés :

Christian Perret-Gentil, François Kislig, Fondation Le Relais, Patrick Oberer, François Chapuisat, Jean-Marc Frosio, BCV Morges, Etienne Jaccaud, Doris Daoud, Roger Métry, François Vernet

Le président ouvre la séance à 19h40 en souhaitant la bienvenue aux membres qui ont été convoqués conformément aux statuts par courrier. L'assemblée générale extraordinaire peut donc délibérer valablement. L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de l'assemblée, signature de la liste de présence
- 2.- Présentation des travaux réalisés
- 3.- Présentation des projets pour l'Espace Membres
- 4.- Proposition du mode de financement
- 5.- Proposition et vote de modifications des statuts

Lecture est faite des articles 39 et 40 se rapportant sur le déroulement d'une assemblée générale extraordinaire, et la convocation si nécessaire d'une seconde assemblée générale extraordinaire :

L'article 39.- des statuts du CNM précise que :

Toute décision relative à des modifications aux statuts, à la dissolution ou à la fusion de la société, ne pourra être prise que par une Assemblée générale extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, et réunissant aux moins deux tiers des membres ayant le droit de vote.

Et l'article 40.- complète la convocation de la seconde assemblée.

Dans le cas où une première Assemblée ne réunirait pas ce quorum, il sera convoqué une seconde.

Les décisions prises par cette seconde Assemblée extraordinaire seront valables, quel que soit le nombre des membres présents.



Le Président note qu'à ce jour, le CNM compte **409** membres ayant le droit de vote, et qu'il faudrait donc être **273** membres présents pour atteindre le quorum des 2/3.

Le Président convoque donc immédiatement une seconde Assemblée Générale Extraordinaire, et indique que les quinze minutes de délai séparant la première de la seconde Assemblée, prévus à l'article 39 alinéa 2 des statuts, seront observées suite à l'intervention de Monsieur Golaz (n'a pas accepté que nous commençons directement la seconde AGE).

Pendant ce temps, le Président rappelle à tous les membres présents de signer la liste de présence et remercie René et Mary-Sol d'avoir eu la gentillesse d'ouvrir leur restaurant pour faire cette AGE, mais il n'y a pas de service de boissons.

A 19h55 le Président ouvre la 2^e AGE, en rappelant l'article 39 alinéa 2 et en rappelant également que tout le monde a été convoqué par courrier conformément aux statuts.

Le Trésorier, M Jean-Claude Gachoud, enregistre la liste et fait état de la présence de :

- 94 membres présents, représentant les voix suivantes :
 - o 71 voix : Membre Actif
 - o 16 voix : Membre Actif Couple
 - o 5 voix : Membre passif (voix consultative)
 - o Aucun membre Junior
 - o 2 voix : Membre fourchette / sympathisants
- Total de voix ayant le droit de vote : 87
- Majorité des voix : 44 (divisé par deux plus une voix)

Le président nomme deux scrutateurs : Jean-Claude Gachoud et Philippe Colelough.

Une modification de l'ordre du jour est proposée par le Président :

- 1.- Ouverture de l'assemblée, signature de la liste de présence
- 2.- Proposition et vote de modifications des statuts
- 3.- Présentation des travaux réalisés
- 4.- Présentation des projets pour l'Espace Membres
- 5.- Proposition du mode de financement

La proposition du nouvel ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Suite à une demande des présidents d'honneur, est soumis au vote une nouvelle formulation de l'article 29, 2eme paragraphe.



Ancien article 29, 2^e paragraphe :

« L'élection du président se fait à l'occasion de l'Assemblée générale et pour une durée de quatre ans, avec la possibilité d'une réélection pour une période de deux ans. »

Nouvelle proposition :

« L'élection du président se fait à l'occasion de l'assemblée générale pour une durée d'une année. Le mandat du président ne peut excéder quatre exercices consécutifs. Exceptionnellement, il peut être prolongé de deux fois une année, soit six ans consécutifs. »

Proposition acceptée à l'unanimité

Suite à l'assujettissement de la TVA (chiffre d'affaire de CHF 100'00.00 imposable atteint) et pour être conforme à la comptabilisation par trimestre, l'article 37 et l'article 13 doivent être modifié comme suit.

Article 37.-

L'année sociale commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre de l'année suivante.

Nouvelle proposition :

L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Article 13.-

Toute démission doit être adressée par écrit au président. Pour être valable pour l'exercice suivant, elle doit parvenir avant la fin de l'année sociale (31 octobre).

Nouvelle proposition :

On enlève simplement (31 octobre)

Proposition acceptée à l'unanimité

Demande de modification non présentée dans la convocation à l'assemblée, mais nécessaire pour être cohérent dans les délais l'article 27 doit être modifié par rapport à l'article 23 qui mentionne également quinze jours à l'avance pour une convocation. La proposition est de modifier l'article 27 à 10 jours ainsi les délais sont cohérents, et donne le temps de réagir en temps et en heure. L'article

Article 27.-

Si un membre veut faire figurer une proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il doit en informer par lettre le président, quinze jours au moins avant l'Assemblée.

Nouvelle proposition :

Si un membre veut faire figurer une proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il doit en informer par lettre le président, dix jours au moins avant l'Assemblée.

Proposition acceptée à l'unanimité

Le président passe à la présentation des travaux réalisés selon points 3 et suivants de l'ordre du jour.



Le Président passe aux points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour. Il s'agit de points d'informations non décisionnels. L'objectif est de renseigner les membres au sujet de l'affectation du bâtiment ouest qui sera soumis au vote à l'Assemblée Générale ordinaire du 22 novembre 2019.

Le compte rendu ci-dessous présente la partie questions et réponses ayant eu lieu lors de l'AGE au sujet du bâtiment ouest et de son affectation. Il ne retranscrit pas la présentation orale accompagnant le Powerpoint au début de ces points de l'ordre du jour. La présentation Powerpoint est disponible en annexe à ce compte rendu.

Compte rendu des discussions suite à la présentation des travaux réalisés et des projets d'affectation du bâtiment ouest

Le Président précise lors de la présentation :

Les deux variantes issues des travaux de la commission (référencées en tant que variante 1 & 2 dans les slides de l'AGE et dans ce compte rendu) paraissent, aux yeux du comité, trop ambitieuses tant par rapport au coût que par rapport à la surface dédiée à l'espace membres. Ces projets impliquent également une diminution de la surface dédiée à l'école de voile et un déplacement de l'activité voile plus loin dans le parc à dériveurs. Pour arriver à financer ces travaux, il faudrait faire une augmentation des cotisations ou augmenter le prêt hypothécaire et le comité ne le souhaite pas. C'est pour cette raison qu'il propose une alternative axée sur un partage de cet espace 50/50 avec l'école de voile (référencée en tant que variante 3 lors de l'AGE et dans ce compte rendu). Cela paraît plus adapté à la situation et permet de maintenir la dynamique Ecole de voile du CNM. De plus son coût serait également plus bas que les variantes proposées.

Le Président encourage les membres à penser à leur propre conviction, leur souhait pour l'avenir du club et les encourage aussi à ne pas se laisser influencer. Il faut aussi savoir que le container (bureau de Didier) est temporaire car non cadastré et qu'un nouveau bureau digne de ce nom changerait l'image de l'accueil.

La parole est donnée à :

- Armin Siegwart : demande les m2 de la surface qui serait utilisée pour la variante proposée par le comité ?

Le Président lui répond que la surface totale de l'avant du bâtiment ouest est d'env. 100 m2 et ce serait env. la moitié de cette surface (voir plan)

La parole est donnée à :

- Alain Fiaux : trouve que cette troisième variante arrive tardivement et n'a pas de plan précis.

Le Président revient sur le pourquoi de cette nouvelle variante. L'espace membre est important, car il est agréable d'avoir un endroit où on se retrouve les mardis ou samedis pour boire un petit verre,



mais le Président s'est surtout engagé pour une dynamique sportive et le développement de la pratique de la voile. C'est la raison d'un partage de l'espace disponible pour moitié espace membres et moitié Ecole de voile. Le plan d'affectation de la variante 2 propose un local tout en longueur pour l'école de voile qui semble impossible d'utiliser dans la pratique mais de plus ce plan d'affectation ne permettra pas d'utiliser ce local pour autre chose que du matériel de stockage de voiles. Dans la variante 3, proposition 50/50, il n'y a aucune contrainte à l'utilisation à vie d'un local dédié uniquement au stockage. Cette variante permet d'être plus évolutif.

La parole est donnée à :

- Dominique Pitteloud trouve que le container est une surface supplémentaire, et si on l'enlève alors il y a moins de surface. Il dit que Didier aime bien être dans son bureau car il a une très bonne vision sur le lac et l'activité des jeunes.

Le Président explique les différentes raisons du changement de bureau pour Didier : Accueil plus professionnel, vrai bureau où la réception est assez grande pour accueillir les jeunes et leur parents (actuellement pas de place pour réceptionner les intéressés). Donner une image plus moderne et plus sérieuse pour cette activité. Le container pourrait être réaménager pour du stockage de voiles, et pourquoi pas déplacé au fonds du parc à dériveurs.

La parole est donnée à :

- Manfred Birrer demande combien génère les partenaires (tableau – plasma – mag) et la possibilité d'acquérir de nouveaux partenaires.

Le Président répond que le sponsoring tableau – plasma – magazine rapporte env CHF 30'000.00 par an. Grâce à l'activité de sponsoring, tâche menée surtout par Edouard, il y a de nouveaux sponsors de régates cette année, mais c'est un poste très fluctuant... certains arrivent, d'autres partent. Cette année avec la pose des flammes nous avons un support publicitaire très apprécié. Nous avons installé des supports à cet effet. Souvent lorsqu'un nouveau partenaire arrive, un autre part... L'espace membres serait aussi disponible aux partenaires, aux entreprises qui nous demande un Event. Bien sûr que nous recherchons encore de nouveaux partenaires. Ces recettes génèrent aussi des charges et il n'est pas possible de se dire simplement que toutes les recettes vont pour l'espace membres.

La parole est donnée à :

- Olivier Curtet demande ce que va devenir la paillote.

Le Président répond qu'avec la variante 3, soutenue par le comité, c'est la suppression de la paillote et la mise en œuvre d'un espace privé. René propose une variante semi public – semi privé, sur lequel il est aussi possible de se projeter. Les variantes 1 & 2 étant également sans paillote, ceci est aussi un souhait des membres qui ont envie, après la régata par exemple, de se sentir chez eux, dans leur espace.

La parole est donnée à :

- Claude Matthey indique que lorsqu'il est arrivé au CNM, il est tombé amoureux de l'endroit et trouverait dommage de supprimer cette paillote.

Le Président répond qu'il comprend qu'on se sente bien à la paillote, mais qu'il est confiant qu'il se sentira également bien dans le nouvel espace membres. La terrasse sera aménagée avec soin et permettra de passer un agréable moment au club, comme c'est le cas aujourd'hui à la paillote.



La parole est donnée à :

- Corinne Deutsch demande s'il sera possible de réserver l'espace et d'organiser des moments privés ? De mettre ces locaux en location ?? Quelles seront les modalités d'exploitation, patente, etc...

Philippe Colelough répond que cet espace sera géré avec une patente de restaurateur ou de buvette. Déjà à l'époque, le fait de pouvoir louer l'espace avait été envisagé.

La parole est donnée à :

- Didier Charrot : comprend la variante 3 mais ne comprend pas pourquoi on fait autant pour l'école de voile. Il dit que l'atelier n'a jamais été utilisé sinon pour ranger les voiles, mettre du chenil et pourquoi vouloir faire un bureau de prestige ... Une autre question -> Qui fait partie de la commission ?? Pourquoi une cuisine ? Si on discute avec René et qu'on lui demande de nous faire si ou ça, on pourrait la supprimer pour économiser de l'argent, et on fait un espace de réunion avec une table, des chaises et éventuellement un distributeur de boissons.

Le Président informe que la surface construite à l'arrière représente la moitié de la surface existante, donc pas plus de place. Pourquoi un atelier, la réfection des bateaux est faite, en hiver, au CNM pour une raison de coût. L'atelier à l'arrière n'est pas juste un caprice mais un réel besoin et un outil de travail. Pour la question concernant la commission, les réunions ont eu lieu env 1x toutes les 2 semaines avec Philippe, Edouard, Stéphane, Bertrand, Loïc, (Pierre-Yves Diserens). Le président a participé 1x ou 2. C'est grâce au projet 2013 que nous en sommes là aujourd'hui, il a été voté sur un plan directeur (un concept), sans trop savoir ce qu'on allait y mettre, raison de ces variantes proposées aujourd'hui. Un vote devra être fait à l'AG pour une des variantes. En ce qui concerne la cuisine, il faut de toute façon une patente pour l'exploiter de façon professionnelle, ce que nous ne souhaitons pas et si on veut bien manger, nous avons un très bon restaurant, et il fait partie du CNM.

La parole est donnée à :

- Stéphane Wilhem informe que la majorité de la commission était composée des membres du comité central. Qu'à aucun moment il ne leur a été demandé d'autres variantes. Cette commission a été canalisée et jusqu'en juillet, il n'était possible de présenter qu'un projet. Il parle de sa surprise quant à la variante 3. Et son étonnement de la modification de l'appellation de cet espace avant « Espace Membres » maintenant « salle membres » et ce n'est pas tout à fait la même chose. Il présente la plaquette existante, datée de 2014, et lit l'affectation prévu de cet espace, suite à laquelle des parts sociales pour env. CHF 70'000.00 ont été soumises pour ce projet. Bcp de choses ont été faites pour l'EV, pensons maintenant aux membres et à son espace. C'est un projet qui est à respecter et c'est la volonté des membres. Depuis des décennies, le CNM investit énormément d'argent pour les juniors avec des augmentations de cotisations en 2003 et 2004 pour financer les nouveaux bateaux. Ce n'est pas à regretter mais il faut aussi respecter les membres pour créer leur espace. La première question est comment financer cet espace et ensuite l'attribution des m2.

Le Président relève que ce nouveau projet n'est pas loin de celui de 2014. Il ne faut pas oublier tous les travaux réalisés. L'ancien comité a réalisé la rénovation intérieure du restaurant, et le comité actuel les toitures, l'isolation, le chauffage, le nouvel atelier et l'agrandissement derrière le restaurant. C'est parce que tout ceci a été réalisé qu'il est enfin possible de se poser la question de la



réalisation de cet espace membres. Pour le fonctionnement de la commission, la liberté de réflexion et proposition a été laissée, pour preuve que ce n'est pas celle que le comité soutien.

Philippe ne veut pas revenir sur les discussions animées et viriles, cette commission s'est largement expliquée sur le fonctionnement et le reste. La dispute était sur la répartition des locaux et ceci bien avant de connaître le coût de ces travaux. Voyant qu'il était difficile de proposer un projet qui plairait à tout le monde ou à personne, il a été décidé de présenter les variantes 1 et 2. Philippe répète que les membres de la commission n'ont pas été si brimés que ça puisqu'il y a 2 propositions de cette commission et à la réflexion, le comité ne validant pas ces possibilités à décider d'en proposer une 3^e. Cette assemblée doit se dire que tout est encore libre – variante 1/2/3/4 ou autre, mais surtout comment la financer, le comité n'impose rien, le vote se fera à l'AG.

La parole est donnée à :

- Roger Waldmann relève qu'en 2013, c'est CHF 200'000.00 qui avait été attribué pour l'espace membres et qu'aujourd'hui on parle de 400'000.00 ??? Y a-t-il moyen de faire moins cher ??

Le Président dit que c'est un devis qui a été fait par le bureau d'architecte. Et que celui-ci a déjà été remis en question et revu à la baisse. Ces CHF 400'000.00 c'est la réalisation de l'ensemble de l'espace, les 220'000.00 auxquels le Président faisait référence avant était un devis estimatif pour la réalisation de la même solution avec un local peut-être un peu plus partagé.

La parole est donnée à :

- Alfred Zbinden pense qu'il faudrait parler de l'utilisation de l'espace, du concept, il y a une conflictualité territoriale, attractif = envahi / vide = problème, cette indépendance implique une gestion, une façon d'exploiter, il pense qu'un sondage envers les membres devrait être fait. La partie école de voile est tout à fait justifiée, le dynamisme de ce club est basé sur le mouvement juniors. Pour l'espace membre, ça ne devrait pas être un lieu de zizanie, mais un lieu où on aime se poser. C'est vrai que la paillote est sympa.

Le Président informe que le comité est prêt à réaliser et exploiter cet espace (variante 3). Espère que celui-ci sera suffisamment attractif pour se retrouver et boire une bière avant ou après une régates. Un partage de l'espace tel que présenté dans la variante 2 n'est pas celle pour quoi le Président s'est engagé et il ne s'engagera pas à réaliser un tel espace membre. Si une réalisation de ce type devait se faire ce ne serait pas le Président qui mènera à bien ce projet. La proposition du comité sera un plus petit espace mais celui-ci pourra évoluer et sera plus modulable.

La parole est donnée à :

- Edouard Borgatta dit avoir très mal vécu cette expérience en tant que représentant des membres... il dit que le comité actuel n'a pas été correct, car cette proposition 3 n'avait pas été annoncée. Il dit que la commission avait informé de son souhait d'interroger les membres, les parents de juniors, les moniteurs, René Muller... on lui aurait répondu « va pas t'enquiquiner avec ça tu vas avoir 1000 propositions... » Il informe que cette commission n'était pas libre du tout et qu'il fallait garder ¼ de l'espace (20 m²) pour les juniors. Finalement la commission trouve un compromis et propose 2 versions modulables, pour qu'en finalité le comité propose sa version avec 2 espaces séparés en dur alors qu'à l'origine



il était convenu de créer un espace pour rassembler tout le monde (juniors et adultes).
Edouard estime que le comité s'est moqué de cette commission...

Le Président remercie Edouard pour son intervention qui reflète justement les positions différentes, les divergences d'opinions, et rappelle qu'il est important de penser à ce pour quoi chacun est prêt à s'engager. Bien sûr que cette 3^e variante n'était pas prévue mais après réflexion du comité, il fallait trouver un projet pour lequel le comité est prêt à s'engager. Cette 3^e variante est une proposition pour laquelle le comité sortant et le Président (qui aurait encore une année maximum à faire normalement) est prêt à s'engager.

- Manfred Birrer coupe la parole au Président pour dire « Combien de fois on a entendu que tu fais une campagne électorale, alors s'il te plaît on a autre chose à discuter et je trouve, ce que je viens d'entendre d'Edouard... vous le comité vous manquez de respect parce que vous avez nommé cette commission et pi après vous n'en tenez pas compte... C'est pas démocratique c'est de la dictature !! »

Le Président remercie pour cette « belle » intervention, et rappelle qu'il n'est pas en campagne électorale bien au contraire. Les membres seront amenés à voter librement lors de l'AG sur les différentes variantes, et si le seul objectif était d'être réélu le comité n'aurait pas proposé une nouvelle variante.

La parole est donnée à :

- Thomas Birrer coupe également la parole pour dire « Arrête de te foutre de la gueule du monde... »

Le Président reprend pour demander de rester un petit peu plus respectueux. Le comité mérite un peu plus de respect que de parler avec ce genre de terme, certes le comité a fait un travail pas apprécié, mais il est bénévole et s'engage sans compter pour la vie du club. Les variantes vont être présentées à l'AG et elles pourront être votées. Si le comité était dictateur, rien n'aurait été proposé avant l'AG. Le comité/Président est prêt s'engager pour la dynamique sportive, l'encouragement à la pratique de la voile et le mouvement juniors. Par contre si la majorité des membres ne partage pas son avis, respectueusement le Président se retirerait, tout en restant à disposition des futurs représentants du comité.

La parole est donnée à :

- Alfred Zbinden trouve dommage que la soirée tourne ainsi. Il espère que ce ne sont pas ses propos qui ont valu ce clash. Il aimerait que l'assemblée puisse avoir une idée sur le concept d'exploitation, il fait mention d'une proposition de René.... Il faut que les membres se préparent à ça...

Bertrand Favre répond sur le système d'exploitation (un de rares points où l'ensemble de la commission était d'accord) ... L'exploitation mixte sera proposée et lors des périodes d'affluence, par exemple les mardis soir, le bar sera tenu par un professionnel avec un service et un accueil. Dans les périodes de basse affluence, un mode self-service sera proposé. Si l'espace membres fonctionne bien, on verra sur l'augmentation des horaires où l'espace est géré par un professionnel.

- Alfred Zbinden remercie Bertrand pour ces éclaircissements



La parole est donnée à René pour la présentation de son projet. Il dit avoir eu un accord il y a 6 semaines de faire un contre-projet. Il dit que 85% de sa proposition correspond aux commentaires fait ce soir.... Présentation de son PowerPoint.

Le président informe que la proposition de René fera aussi partie des variantes possible (une newsletter sera envoyée avec toutes les variantes)

- Edouard Borgatta s'excuse de s'être emporté de la sorte mais ça ne change en rien à la situation et propose de nommer une nouvelle commission neutre avec 1 membre du comité central maximum... Il dit qu'il ne faut pas séparer les membres des juniors, la solution financière ne sera pas réglée ce soir et il souhaite que cette commission puisse réellement consulter les membres pour avis...
- Alain Fiaux informe, pour compléter ce qui a été dit, que la variante 3 propose un volume « espace membres » identique à la superficie de la petite salle du restaurant...
- Corinne Deutsch relève que son fils est membre du CNM depuis l'âge de 6 ans. Navigateur et aussi entraîneur au CNM. Elle dit que pour ces enfants, qui sont l'avenir du club, s'ils s'y sentent bien ils restent. Il faut vraiment que les membres soient conscients que si certains jeunes sont partis, c'est qu'ils n'y trouvaient plus leur place. Sa demande express est qu'aucun alcool soit disponible dans les espaces où les juniors naviguent, la fréquentation de certaines personnes à la paillote à côté de juniors qui font leur entraînement n'est pas une bonne image et pas en accord avec le sport, que les gens soient mélangés c'est une bonne idée mais peut-être limité les heures où l'alcool est vendu. Retrouver un espace public ou privé, ça serait peut-être une discussion à avoir...
- Edouard Borgatta relève que c'est justement une des solutions proposées par le modulable...
- Corinne Deutsch souhaite que ces jeunes puissent avoir des boissons/glaces au prix coutant...

Le Président abonde dans ce sens et relève que s'il est ici c'est à cause, ou grâce, à ces 3 enfants qui fréquentent l'école de voile. Il dit que c'est évident que l'encadrement des jeunes ne se fera pas dans un espace où il y a de la consommation d'alcool. Une charte cool and clean a été signée avec le Fonds du Sport et que c'est aussi grâce à celui-ci que le CNM obtient des subsides. L'espace école de voile contiendra un bureau mais également un endroit d'accueil pour éviter de se retrouver dehors sous la pluie comme actuellement. Un local de stockage sera dédié pour l'EV. Ces espaces ne constituent en rien un « espace membre juniors » tel que le prétend Edouard Borgatta.

- Edouard Borgatta reprend la parole pour dire que la convention cool and clean ne dit pas que l'alcool est interdit mais dit que les moniteurs ne doivent pas inciter les jeunes à consommer de l'alcool, de la drogue et faire la fête... Il dit aussi qu'une salle existe déjà pour ces jeunes...

Le Président dit être en désaccord. Son engagement est pour une école de sport et de santé, et certainement pas une école partageant un espace où l'on consomme de l'alcool. Il n'est pas contre boire une bière après une régates, mais dans un espace membres dédié. Un espace pour accueillir des jeunes n'aura pas d'alcool! Et Didier tant qu'il sera là, je le connais, ne viendra jamais dans cet espace avec ces juniors!



La parole est donnée à :

- Mr Salina remercie tout le monde d'avoir exprimé ses idées... L'espace membre est bien demandé. Il regrette qu'on parle de variante 1-2-3-4 et qu'une seule soit chiffrée. Il faudrait le faire pour toutes pour l'AG afin que le choix soit possible avec une équivalence. Il dit qu'il serait aussi bien, aux membres présents lors de l'AG, de trouver un consensus.

Loïc Preitner informe que des normes doivent être respectées si on veut des portes vitrées, à savoir que les murs ne sont pas isolés, il y a de l'électricité, l'évacuation d'eau, du sanitaire, de la ventilation, il y a des contraintes obligatoires et elles ont été budgétisées. Ces CHF 420'000. —sont assez juste quant aux travaux à faire... Version « chip » non envisageable. Evacuation d'eau à prévoir si on veut faire une cuisine, plusieurs contraintes existent et on ne pas les ignorer.

La parole est donnée à :

- Claude Fehlmann informe que les isolations toitures ont été faites, il faut encore isoler l'ensemble du cube, il dit qu'il est possible d'économiser de différentes manières par contre pour lui le plus important est de savoir comment on exploite cette surface. Les offres d'entreprise qui correspondent aux normes ont été faites et le prix n'a pas été inventé. Il pense que pour les juniors, les surfaces arrière peuvent être exploitées. Il pense que l'ambiance extérieure est importante, même si son projet avec celui-ci a été chouté, et il dit que d'avoir un certain budget pour l'aménagement extérieur est important aussi.
- Philippe Colelough rebondit sur ce que Claude vient de dire... Dans le budget de CHF 420'000.00, aucun budget mobilier est inclus et il relève aussi que le 1^{er} projet incluant une terrasse que Claude Fehlmann a présenté était de passé CHF 800'00.00, donc tout simplement pas osé vous le présenter.

La parole est donnée à :

- Didier Charrot dit que pour 2021 l'espace membre pourra être fait ! Il soutient la proposition de créer une nouvelle commission plus neutre avec des membres bien-pensant. Il faut faire quelques choses qui plaise à tout le monde. Lorsque le nouveau comité a été élu, tout le monde pensait que c'était une équipe jeune, moderne qui fonctionnait sur la participation. Ce serait judicieux de nommer qq personnes expérimentées dans la gestion de chantier, des ingénieurs, des membres ou non membres et ces gens pourraient finaliser le projet. Il faut rester très polyvalent. Il pense qu'il y a du chantage du Président « si vous ne faites pas comme je dis je laisse tomber » Bien que ce comité ait fait un gros boulot, puisque les travaux ont eu lieu, qui ont certes couté plus cher mais pour plus de travaux que prévu. Serait-il possible de mieux utiliser l'atelier, qui serait supprimé pour faire un local de réunion. Est-ce que le comité rentrerait en matière ??

Le Président répond succinctement. Son engagement et celui du comité est pour une ambiance membre mais également pour l'école de voile, pour une certaine dynamique sportive et de pratique de la voile. Il n'y a pas de chantage mais si le projet soutenu par le comité n'est pas validé par l'ensemble des membres, il est évident qu'il faudra trouver un autre organe pour gérer ce club. Au niveau d'une nouvelle commission, il n'est pas contre ! C'est très bien de proposer des idées et dire ce que les autres doivent faire, c'est encore mieux de réaliser ces idées et c'est encore beaucoup



mieux de s'engager à exploiter et à opérer cet espace membres. Et si cette commission est prête à réaliser, exploiter et opérer cet espace membre, il est totalement pour !!

- Loïc Preitner corrige quant à l'atelier dans le récit de Didier Charrot... il n'y a pas de nouveaux locaux mais simplement un atelier déplacé, qui est utilisé en permanence, pour pouvoir libérer les locaux devant afin de créer l'espace membre... Le container à Didier, bien que pas idéal du point de vue image, n'est pas cadastré et pourrait devoir disparaître à tout moment.

La parole est donnée à :

- Stéphane Wilhem prend la parole pour faire une remarque quant au fait que la paillote qui devrait être détruite très prochainement, il voit que l'espace membre est encore en pleine réflexion et souhaite qu'au printemps prochain l'espace membre soit opérationnel, mais il souhaite aussi que la paillote soit maintenue jusqu'à ce qu'une discussion sur la faisabilité de l'espace membre soit effective car selon lui, il serait très négatif pour le club de se retrouver une saison entière sans paillote et sans espace membre.

Le Président relève que la solution « on ne fait rien cette année » a aussi été envisagée et sera mis au vote à l'AG pour avoir encore une année de réflexion. Peut-être qu'une nouvelle commission serait la solution. Les positions sont assez différentes, il demande encore une fois aux membres de réfléchir à leur propre conviction quant à l'ambiance de club qui est recherchée, le comité l'a fait, le Président l'a fait, malgré l'impact familial et personnel et a du plaisir de venir chaque semaine. Il remercie encore tous les membres du comité pour leur soutien, leur énergie pendant ces trois années.

Le Président lève la séance et souhaite une bonne soirée à toute l'assemblée.

- Pierre Fehlmann remercie le comité pour tout ce qu'il a fait pour l'espace membre, bien que ce fût un travail pas facile. Il souhaite remercier toute la commission, même si tout le monde n'a pas pris son pied. Il souhaite que tout le monde réfléchisse à comment financer CHF 400'00.00. A l'AG ce sera la première question à se poser. Il remercie tout le monde et donne rdv à l'AG du 22.11 prochain....